

Description du projet	Construction d'un complexe gazier d'une capacité de 1 351 millions de pieds cubes/jour
Promoteurs	Qatar Petroleum, ExxonMobil
Pays	Qatar
Catégorie de projet	A
Exportateur(s) canadien(s)	Variés
Description des biens d'équipement et services	Vente de différents produits et services canadiens
Produit d'EDC	Financement
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj/mm/aaaa)	25/10/2011
Date de signature (jj/mm/aaaa)	21/12/2011

Catégorie du projet

Le projet suppose la construction et l'exploitation graduelles d'installations d'extraction et de transformation de gaz naturel et de condensat au Qatar dans le champ de gaz côtier North Field. Les installations seront construites dans la ville industrielle de Ras Laffan, un territoire à vocation industrielle de 250 kilomètres carrés situé sur la côte Nord-Est du Qatar qui est adjacent champ de gaz North Field. Ce projet a été classé catégorie A. (Pour la définition des catégories de projet, veuillez consulter la [Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale](#))

Résumé de l'examen par EDC

EDC a examiné le projet conformément aux exigences de sa *Directive en matière d'environnement et de responsabilité sociale des entreprises* et conformément aux *Principes de l'Équateur*. Elle en est venue à la conclusion que le projet est conforme aux pratiques exemplaires, aux lignes directrices et aux normes reconnues à l'échelle mondiale et les dépasse même à certains égards.

EDC appuie ces conclusions sur l'étude d'une évaluation des retombées environnementales et sociales du projet, évaluation qu'elle a comparée aux normes environnementales et sociales internationales pertinentes, et sur une analyse des mesures d'atténuation appropriées mises en œuvre pour amoindrir les effets environnementaux et sociaux négatifs éventuels du projet. Cet examen d'EDC a aussi englobé une évaluation des activités de mobilisation des parties intéressées au projet ainsi qu'une visite des lieux.

Voici une liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC :

Qualité de l'air : Émissions atmosphériques générées par les activités de transformation du gaz
Mesures d'atténuation : Recours aux meilleures technologies existantes, notamment des dispositifs de récupération d'anhydride sulfureux à grande efficacité, des brûleurs à faible taux d'émissions de NOx, un système de récupération de la chaleur résiduelle, un programme de détection et de réparation des fuites, recours restreint au brûlage de gaz à la torche, et utilisation d'un système de surveillance en continu des émissions.

Gaz à effet de serre : Émissions de dioxyde de carbone et de méthane générées par les activités de transformation du gaz.

Mesures d'atténuation : Utilisation de gaz naturel comme carburant, d'unités de transformation à haute efficacité et réduction au minimum du brûlage de gaz à la torche. Surveillance et quantification en continu des émissions de gaz à effet de serre s'appuyant sur une méthodologie reconnue à l'échelle internationale.

Biodiversité : Retombées possibles sur l'habitat des tortues marines et sur les colonies de corail de la construction du pipeline marin.

Mesures d'atténuation : Mise en œuvre d'un plan complet de gestion des tortues et d'un plan de gestion du corail pendant le projet, et coordination avec le programme de gestion et de conservation des tortues de la ville industrielle de Ras Laffan.

Conditions de travail et main-d'œuvre : Important effectif de travailleurs de la construction qui seront logés dans un camp et retombées possibles sur la santé et la sécurité des travailleurs pendant la construction et l'exploitation des installations.

Mesures d'atténuation : Mise en œuvre d'un plan complet d'entretien et d'exploitation du camp, mobilisation des employés et création de comités formels ayant pour mission de représenter les intérêts des travailleurs, et mise en place de différentes mesures d'atténuation des problèmes éventuels de santé et de sécurité au travail comme l'utilisation d'équipement personnel de protection et la mise en œuvre d'un programme de gestion du stress lié à la chaleur.

Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours : Risques possibles pour l'environnement et pour la santé et la sécurité attribuables à l'explosion éventuelle d'un puits, aux possibilités de déversements de diesel et/ou à de bris accidentel du pipeline.

Mesures d'atténuation : Mise en œuvre d'un plan d'intervention d'urgence en cas de déversement pétrolier en mer et plan de prévention, de contrôle et d'intervention en cas de déversement en mer.

Documentation examinée

- Évaluation des retombées environnementales, socioéconomiques et sanitaires (2009)
- Addenda à l'évaluation des retombées environnementales, socioéconomiques et sanitaires (2011)
- Permis environnemental (2009)
- Modification au permis environnemental (2011)
- Plan de gestion environnementale du projet terrestre (2011)
- Plan d'entretien et d'exploitation du camp du projet côtier (2011)
- Programme de santé et de mieux-être du camp du projet côtier (2011)
- Proposition d'études d'atténuation des retombées environnementales marines (2011)
- Résumé de l'évaluation environnementale stratégique de la ville industrielle de Ras Laffan (non daté)
- Présentation sur la visite de contrôle préalable de l'emplacement (2011)
- Rapport de la visite de l'emplacement (2011)
- Évaluation des consultations publiques au Qatar (2011)
- Examen technique indépendant (2011)
- Accord sur les termes courants (2011)

Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale (SFI) utilisées par EDC (outre les exigences du pays hôte)

- Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts sociaux et environnementaux
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail¹
- Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution²
- Norme de performance 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- Norme de performance 8 : Patrimoine culturel

¹ La note d'orientation (août 2009) de la SFI et de la BERD intitulée *Workers' accommodation: process and standards* a également été prise en compte.

² La norme de performance 3 de la SFI renvoie aux lignes directrices de la SFI en matière d'environnement, de santé et de sécurité particulières au secteur d'activités visé et EDC a tenu compte de ces lignes directrices dans son examen, et plus particulièrement des lignes directrices sur la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières côtières (avril 2007), sur la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières en mer (avril 2007) et des lignes directrices générales en matière d'environnement, de santé et de sécurité (avril 2007).